

**DÉCISION SUR LA PROPOSITION DE DÉCLARATION DE LA PÉRIODE 2018-2027
COMME « DÉCENNIE AFRICAINE POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI
DES JEUNES DANS LES DOMAINES TECHNIQUE,
PROFESSIONNEL ET ENTREPRENEURIAL »
(Point proposé par le Burkina Faso)
Doc. EX.CL/1035(XXXI) Add.1**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la proposition faite par le Burkina Faso relative à la « Proclamation de la période 2018-2027 en tant que Décennie africaine pour la formation et l'emploi des jeunes dans les domaines technique, professionnel et entrepreneurial »;
2. **DÉCLARE** la période 2018-2027, Décennie africaine pour la formation et l'emploi des jeunes dans les domaines technique, professionnel et entrepreneurial;
3. **INVITE** la Commission, en collaboration avec le Burkina Faso et les partenaires de l'UA, à élaborer un plan d'action détaillé pour la décennie et mettre en place une plate-forme de dialogue continental sur le développement des compétences en Afrique. Le plan d'action sera soumis à la prochaine session ordinaire de la Conférence, en janvier 2018, par l'intermédiaire des organes compétents.